

Direction du Cabinet, des relations institutionnelles et transfrontalières

ARRETE ARS Grand Est n° 2025-2825
**Relatif à la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits
des usagers du système de santé de la Conférence Régionale de la Santé
et de l'Autonomie Grand Est**

**La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** la première partie du code de la santé publique, notamment le titre III du livre IV ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein des conférences régionales de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret en date du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle Ratignier-Carbonneil en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2025-2822 du 18 septembre 2025 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;
- VU** l'arrêté n° 2025-0904 du 31 mars 2025 relatif à la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés à l'article D-1432-28 du code de la santé publique,

ARRETE

Article 1 :

La commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé constituée au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est est composée comme suit :

❖ Collège n° 1 : Représentants des collectivités territoriales

Titulaires	Suppléants	
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

❖ Collège n° 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Titulaires	Suppléants	
RATZMANN Angèle Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)	ALLARD Badia APF France handicap Grand Est	DEJARDIN Christian UFC Que Choisir Grand Est
BIGEAT Norbert Ligue contre le cancer	KLEIN Hermann AFD 67 - ASSOCIATION DES DIABETIQUES DU BAS RHIN	KEMPF Evelyne UNAFAM Grand-Est
CUEVAS Pierre France Rein Lorraine	VOINSON Stéphane Espoir 54	BONNOT Marylin APEI AUBE
PERREAU Daniel CDCA 88/ UNSA	BUFFAZ Jean-Pierre CDCA 88	ROUSSEL Gérard CDCA 52/ FO
BOULBEN Jean-Claude CDCA 51/ CGT	DURAND Huguette CDCA 51/ SDAE/ FDSEA Marne	PICARD Carole CDCA 10/ FEPEN GE
DOUCHET Olivier CDCA 52/ CFTC	En attente de désignation	LEGRAND Isabelle CDCA 88/ Trisomie 21
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

❖ Collège n° 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaires	Suppléants	
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

❖ Collège n° 4 : Partenaires sociaux

Titulaires	Suppléants	
BOSSUET Pénélope CFE-CGC	VIARD Vincent CFE-CGC	LEMPEREUR Christine CFE-CGC

❖ **Collège n° 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

Titulaires	Suppléants	
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

❖ **Collège n° 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

Titulaires	Suppléants	
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

❖ **Collège n° 7 : Offreurs des services de santé**

Titulaires	Suppléants	
BRONNER Claude URPS Médecins libéraux	VIRTE Michel URPS Médecins libéraux	BREIDT Damien URPS Médecins libéraux

Article 2 :

La Présidente de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé est Madame Angèle RATZMANN.

Le vice-président est Monsieur Norbert BIGEAT

Article 3 :

L'arrêté n° 2025-0904 du 31 mars 2025 relatif à la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est est abrogé.

Article 4 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 :

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.